

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : 2026-76 Mise à jour du tableau des
effectifs non permanents.**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-Président d'Orléans Métropole

Anne LE BIHAN
Secrétaire de séance

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 29 juin 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

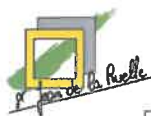
M. RIVIERE DA SILVA	Mme GAUTHIER
Mme DESNOUES	M. FREDI
M. THIBAUDAT	Mme BAROINI
Mme LE BIHAN	M. PERNIN
M. HUBERT	Mme LOQUET
Mme BELLIZIO	Mme PAROU
M. GBEDAHOU	M. LAFRAYHI
Mme HAMEAU	M. MONGAS
M. PAOLI	M. REGNIER
Mme BUREAU	M. MABOUSSOU
Mme PARAYRE	M. ASSAM
Mme BERANGER	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme BOIS	M. POULET
M. LENORMAND	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. PIVAIN a donné pouvoir à M. THIBAUDAT, Mme GAMBONI a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme VIEIRA a donné pouvoir à M. POULET et Mme DAHOU a donné pouvoir à M. HUYGHUES DES ETAGES.

ABSENTS : M. CHAILLOU, Mme BALLA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE BIHAN



2026-76 Mise à jour du tableau des effectifs non permanents.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire peut, pendant la durée de son mandat, recruter en tant que de besoin les agents non titulaires sur des postes non permanents dans le cadre de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Il convient mettre à jour le tableau pour s'adapter au mieux aux besoins des services et notamment :

- au sein du centre aquatique sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, pour effectuer des missions d'accueil et d'entretien,
- au sein du centre aquatique sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet, pour effectuer des missions de médiation,
- et un poste d'adjoint administratif à la Direction des Ressources humaines et en appui de l'ensemble des services municipaux.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-23,

Considérant que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 22 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois non permanents comme suit :

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget.

 Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire de Saint Jean de la Ruelle Vice-président d'Orléans Métropole	 Anne LE BIHAN Secrétaire de séance
--	---



Conseil Municipal du 29 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026



ID : 045-214502858-20260629-DELIB2026_76-DE

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat, informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



Conseil Municipal du 29 juin 2026

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

DIRECTION ou POLE	CADRE D'EMPLOI OU GRADE	Emploi	CAT.	EFFECTIF MAX	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATION	REFERENCE DELIBERATION
Centre aquatique	Cadre d'emplois éducateurs des APS	Maître nageur	B	2	Temps non complet (28/35 ^{ème})	En fonction du niveau du diplôme et de l'expérience professionnelle	Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
		Surveillant de baignade		2	Temps complet		1 poste : Délib n°2025-659 du 24 novembre 2025 1 poste : Délib n°2026-34 du 7 avril 2026
Police Municipale	Adjoint technique	agent sécurité école	C	6	Temps non complet (4,5/35 ^{ème})		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Adjoint technique	agent de sécurité des écoles chargé de l'ouverture et de la fermeture des lieux publics		1	Temps non complet (14/35 ^{ème})		
Accueil et formalités administratives	Adjoint technique	Ouverture des lieux publics	C	1	Temps non complet (9/35 ^{ème})		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
			C	1	Temps non complet (3/35 ^{ème})		Délib n°2026-34 du 7 avril 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 045-214502858-20260629-DELIB2026_76-DE





ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE							
DIRECTION ou POLE	CADRE D'EMPLOI OU GRADE	Emploi	CAT.	EFFECTIF MAX	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATION	REFERENCE DELIBERATION
Vie des écoles	Adjoint technique	Agents d'entretien et de restauration	C	15	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})	En fonction du niveau du diplôme et de l'expérience professionnelle	Postes 17,5h Délib. n°2021-210 du 22 novembre 2021
				12	Temps non complet (25/35 ^{ème})		Postes 25h 10 postes Délib. n°2023-389 du 9 juin 2023
				10	Temps complet		2 postes Délib n°2026-34 du 7 avril 2026
	Adjoint technique	ATSEM		2	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})		Postes temps complet Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
							Postes 17,5h Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
				3	Temps complet		Postes temps complet Délib. n°2023-389 du 9 juin 2023



Conseil Municipal du 29 juin 2026

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE						
DIRECTION ou POLE	CADRE GRADE	D'EMPLOI	OU	Emploi	CAT.	EFFECTIF MAX
Animation urbaine	Cadre animateurs	d'emploi	des	Animateur	B	3
	Cadre Adjoints d'animation	d'emploi	des	Animateur	C	8
						20
						10
Culturelle						15
						40
						20
						20
Conservatoire						10
Culturelle	Technicien principal de classe		1 ^{ère}	Régisseur	B	1
Conservatoire	Cadre assistants d'enseignement artistique	d'emplois territoriaux	des	Enseignant de musique au conservatoire	B	1

REFERENCE DELIBERATION

REMUNERATION

QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL

EFFECTIF MAX

CAT.

Emploi

OU

CADRE GRADE

DIRECTION ou POLE

Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021

Temps complet

3

B

Animateur

des

Cadre animateurs

Animation urbaine

Postes à 2h :
5 sur Délib n° 2022-267 du 29 mars 2022

Temps non complet (2/35^{ème})
Temps non complet (5/35^{ème})
Temps non complet (10/35^{ème})
Temps non complet (15/35^{ème})
Temps non complet (20/35^{ème})
Temps non complet (25/35^{ème})
Temps non complet (30/35^{ème})
Temps complet

8
20
10
15
40
20
20
10

C

Animateur

des

Cadre Adjoints d'animation

Animation urbaine

Postes à 35h :
5 sur Délib n° 2022-308 du 29 juin 2022

Postes à 5h, 10h, 15h et 20h :
Délib. n° 2022-308 du 29 juin 2022

Les postes à 25h et 30h :
Délib. n° 2023-475 du 18 décembre 2023

Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021

Temps non complet (8/35^{ème})

1

B

Régisseur

1^{ère}

Technicien principal de classe

Culturelle

Délib n°2022-267 du 29 mars 2022

Temps non complet (1/20^{ème})

1

B

Enseignant de musique au conservatoire

des

Cadre d'emplois territoriaux d'enseignement artistique

Conservatoire

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 045-214502858-20260629-DELIB2026_76-DE





Conseil Municipal du 29 juin 2026

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE							
DIRECTION ou POLE	CADRE D'EMPLOI OU GRADE	Emploi	CAT.	EFFECTIF MAX	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATION	REFERENCE DELIBERATION
Ressources humaines	Rédacteur	Renfort dans les services	B	2	Temps complet		1 poste Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021 1 poste Délib n°2026-34 du 7 avril 2026
	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Renfort dans les services	C	2	Temps non complet (17,5/35 ^{ème})		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Renfort dans les services	C	2	Temps complet Temps non complet (17,5/35 ^{ème}) Temps complet		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
Direction Générale des services	Adjoint technique	Renfort	C	1	Temps non complet (10/35 ^{ème})		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 045-214502858-20260629-DELIB2026_76-DE





Conseil Municipal du 29 juin 2026

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (JUIN A SEPTEMBRE INCLUS)

GRADE	EMPLOI	CAT.	NOMBRE DE POSTES OUVERT	TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATION	REFERENCE DELIBERATION
BESOINS DANS LES SERVICES DANS LE CADRE D'ACCROISSEMENT SAISONNIER	Adjoint administratif	C	1	Temps complet	En fonction du niveau du diplôme et l'expérience professionnelle.	1 poste : Délib n°2026-XXX du 29 juin 2026
	Adjoint technique	C	25	Temps complet		17 postes : Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022
						8 postes : Délib. 2022-308 du 29 juin 2022
		C	1	Temps complet		1 poste : Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022
		B	4	Temps complet		3 postes : Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022
						1 poste : Délib. 2022-308 du 29 juin 2022
		C	6	Temps non complet 70%		6 postes : Délib n°2026-XXX du 29 juin 2026
		C	3	Temps non complet 70%		3 postes : Délib n°2026-XXX du 29 juin 2026
Agent de maîtrise						
Educateur des APS						

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 045-214502858-20260629-DELIB2026_76-DE



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026



ID : 045-214502858-20260629-DELIB2026_76-DE